

TRACT

N.A.O. = TAUX DIRECTEUR DES AUGMENTATIONS

Unsa-CCI = reconnaissance équitable du travail de chacun !

Cher.e.s Collègues,

Les Représentants du personnel des Hauts de France, avaient obtenu lors de la précédente mandature, l'orientation d'une partie du taux directeur annuel vers les salariés « oubliés » des augmentations ou prime depuis plus de 5 ans.

Cependant, devant l'ampleur des effectifs concernés (près de 400), les montants alloués par notre employeur depuis quelques années, n'ont pas permis de régulariser toutes les situations.

Face à un contexte économique aussi difficile,

il n'est plus possible de demander toujours aux mêmes, aux petites mains, à ceux du dernier rang, à ceux mis à l'index, d'attendre leur tour !

Les Organisations Syndicales ont porté leurs voix au sein du dialogue national et nous avons été entendus.

Un Accord National validé le 25 janvier dernier, attribue un complément de taux directeur (équivalent à 0.8% de la masse salariale pour la CCI Hauts de France) vers un public ciblé.

L'UNSA-CCI va demander de porter ce point à l'ordre du jour du prochain CSE de mars.

Nous, représentants UNSA-CCI défendront tous les cas individuels amenés à notre connaissance.

Aussi si vous estimez **correspondre aux critères retenus au P.V. n'hésitez pas à prendre contact :**

Délégué Syndical UNSA-CCI : Michel Villella michelvil.mv@gmail.com tél. 0680114148

Représentant Syndical UNSA-CCI au C.S.E. : Laurent Vandewoestyne

l.vandewoestyne@littoralhautsdefrance.cci.fr tél.0695476862

ci-joint extrait du procès-verbal CCI France des N.A.O. 2022

10.02.2023

Siège : Bourse du Travail UR UNSA HDF - 254 BD de l'Usine 10010 - 59040 LILLE CEDEX

Plus d'informations : contact@unsa-cci.com - www.unsa-cci.com

@unsa_cci



unsa.cci

